**AUTORITE DE LA CONCURRENCE**

**11 rue de l’Echelle**

**75001 Paris**

***A l’attention de Mesdames et Monsieur les Rapporteurs :***

***Madame Manon Durand, Monsieur Guénolé Le Ber et Madame Hélène Messmer,***

**Transmis par courriers électroniques :**

[manon.durand@autoritedelaconcurrence.fr;guenole.le-ber@autoritedelaconcurrence.fr;helene.messmer@autoritedelaconcurrence.fr;sandrine.bourgoin-bocage@autoritedelaconcurrence.fr](https://encoded-592c9deb-987b-4562-aa3c-9fa3d37d83e9.uri/mailto%3amanon.durand%40autoritedelaconcurrence.fr%3bguenole.le-ber%40autoritedelaconcurrence.fr%3bhelene.messmer%40autoritedelaconcurrence.fr%3bsandrine.bourgoin-bocage%40autoritedelaconcurrence.fr)

## Objet : réponse à la demande d’informations dans le cadre de la saisine n°24/0054 A ClubVET

Mesdames, Messieurs,

Nous faisons suite à votre demande d’informations en date du 28 avril 2025 sollicitant la transmission de plusieurs éléments relatifs à notre activité dans le cadre de l’avis qui vous a été demandé par le ministère de l’Économie en application de l’article L. 462-1, alinéa 2 du Code de commerce.

Nous vous transmettons par la présente les éléments de réponse que nous sommes en mesure de vous communiquer dans la limite de nos contraintes internes, notamment techniques, juridiques ou contextuelles.

Vous trouverez ci-dessous nos commentaires pour chacune de vos questions et ci-joint nos réponses correspondantes.

* *Veuillez transmettre un tableur contenant la liste exhaustive et à jour des cliniques adhérentes à votre centrale de référencement/négociation. Le tableur devra comprendre, a minima, les colonnes suivantes : numéro de structure, nom de la clinique, numéro et nom de la rue, code postal, ville.*

Le tableau Excel **Annexe 1** est envoyé avec le présent courriel. Nous ne disposons pas des numéros d’ordre des cliniques ni des numéros de Siret. En effet, nous ne les récupérons que depuis 2024 pour les nouveaux adhérents.

* *Afin de retracer l’évolution de vos adhérents, veuillez communiquer, pour chacune des six dernières années pleines (2019-2024), un tableur contenant, a minima, les numéros de structure associés aux cliniques adhérentes à votre centrale*

Le tableau Excel Annexe 2 est envoyé avec le présent courriel. Nous

ne disposons pas des numéros d’ordre des cliniques ni des numéros de Siret. En effet, nous ne les récupérons que depuis 2024 pour les nouveaux adhérents.

* *Veuillez transmettre les montants d’achats agrégés via votre centrale de référencement/négociation de médicaments vétérinaires auprès de chaque laboratoire pharmaceutique pour chacune des six dernières années pleines (2019-2024).*

Le tableau demandé figure en **annexe 3**. Il présente les montants d’achats agrégés via notre centrale de référencement/négociation de médicaments vétérinaires pour chacune des six dernières années pleines, de 2020 à 2024.

Nous attirons votre attention sur le fait que notre logiciel de gestion statistique ne permet pas d’extraire les données de l’année 2019. Ainsi, les informations disponibles commencent à partir de l’exercice 2020.

Les laboratoires pour lesquels nous intervenons en tant que centrale de référencement sont clairement identifiés. Les laboratoires pour lesquels nous n’assurons pas ce rôle sont également mentionnés comme tels.

* *Veuillez préciser s’il existe une part des achats des cliniques adhérentes qui ne transite pas par le biais de votre centrale. Le cas échéant, disposez-vous d’une estimation de cette part, pour chacune des six dernières années pleines (2019-2024) ?*

La vocation de ClubVET, en tant que centrale de référencement, est de sélectionner et référencer des produits à destination de nos vétérinaires adhérents. Nous sommes particulièrement attachés à la liberté de prescription de chaque praticien, ce qui implique qu’ils restent libres de leurs choix d’approvisionnement.

Pour répondre précisément à votre question, aucun achat ne transite directement par ClubVET. Ce sont les centrales de distribution qui assurent l’approvisionnement des cliniques vétérinaires.

Il existe effectivement une part des achats réalisés par les cliniques qui ne relève pas de notre référencement. Les vétérinaires peuvent notamment se fournir directement auprès des laboratoires ou via d’autres canaux de distribution, y compris hors circuit vétérinaire.

Vous trouverez en **annexe 4** (tableau Excel) la liste des laboratoires et produits pour lesquels ClubVET ne dispose d’aucun référencement à ce jour, qui représentent une part significative des achats réalisés par nos adhérents.

*5. Pour chaque laboratoire pharmaceutique, veuillez transmettre un tableau contenant les montants des budgets de co-développement ou autres budgets accordés à votre centrale pour chacune des six dernières années pleines (2019-2024), en distinguant chaque type de budget (par exemple, budget de formation, etc.).*

Vous voudrez bien trouver dans le tableau Excel en **annexe XXX** les montants globaux négociés par laboratoire pour chaque année de la période 2019 à 2024. Nous ne disposons pas d’une ventilation détaillée par type de budget avant 2024 Le détail par laboratoire et par type de prestation pour 2024 est fourni dans l’annexe.

Donner le détail 2024

6. *Pour chaque laboratoire pharmaceutique, veuillez transmettre les prix bruts et les niveaux de l’ensemble des rabais, ristournes ou remises consentis (en distinguant éventuellement les différents types) pour chacune des six dernières années pleines (2019-2024) pour leurs cinq médicaments vétérinaires les plus vendus à vos adhérents (en valeur). Vous préciserez à quelle catégorie appartient chacun de ces cinq médicaments, quelles sont les espèces cibles, ainsi que leur statut (médicament innovant, bénéficiant d’une protection par brevet, généricable, génériqué…).*

Nous sommes en mesure de vous transmettre, à l’aide de notre logiciel de contrôle statistique, les données suivantes pour les années 2020 à 2024 :

* Les prix bruts et les niveaux de rabais, ristournes ou remises consentis, en distinguant les différents types lorsqu’ils sont identifiables ;
* Les cinq médicaments vétérinaires les plus vendus (en valeur) à nos adhérents pour chaque laboratoire sur la période concernée ;
* La classe thérapeutique de chacun de ces médicaments ;
* Les espèces cibles associées à chaque produit, dans la mesure des informations disponibles dans nos bases.

En revanche, n’étant pas vétérinaire et ne disposant pas des éléments réglementaires ou industriels spécifiques, nous ne sommes pas en mesure de confirmer les statuts suivants pour les médicaments mentionnés :

* Médicament innovant,
* Bénéficiant d’une protection par brevet,
* Généricable ou génériqué.

Nous espérons vous avoir fourni les informations souhaitées et restons à votre disposition pour toute clarification.

Nous vous prions d’agréer, Mesdames et Monsieur les Rapporteurs, nos sincères salutations.

Romain Vieira

Directeur général